

AG21

20 JAN. 1993

GESCO - CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES  
Société anonyme  
au capital de 250 000 Francs  
Siège social : 81, Rue des Ponts de Cé  
ANGERS M. & L.

81B172 -

R.C.S. ANGERS B 321 943 698

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 21 NOVEMBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze  
le 21 Novembre  
à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

les administrateurs de la Société GESCO - CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES, Société anonyme au capital de 250.000 Francs, dont le siège est 81, Rue des Ponts de Cé à ANGERS M. & L., se sont réunis audit siège, sur convocation régulière de leur Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nouvelle composition du bureau,
- Délégation de pouvoirs,
- Questions diverses.

Sont présents et ont élargé le registre des présences :

- Monsieur Eric GROUD,
- Monsieur Patrick RIFFAUD,
- S.A. AUDIT ET PERFORMANCE représentée par Monsieur Bernard BAUDOT,

Le Conseil comprenant les trois administrateurs en exercice, peut valablement délibérer.

Monsieur Eric GROUD préside la séance.

Monsieur Bernard BAUDOT représentant la S.A. AUDIT ET PERFORMANCE accepte de remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

Il aborde ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU -

Monsieur le Président expose au Conseil qu'aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Novembre 1992, Monsieur Eric GROUD, Monsieur Patrick RIFFAUD et la S.A. AUDIT ET PERFORMANCE se sont vus renouveler leur mandat d'administrateur pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1997.

.../...

et qu'en conséquence il convient de procéder à nouveau à la composition du bureau qui était jusqu'alors la suivante :

. Président Directeur Général : Monsieur Eric GROUD

. Administrateurs : . Monsieur Patrick RIFFAUD,  
. S.A. AUDIT ET PERFORMANCE ayant pour représentant permanent : Monsieur Bernard BAUDOT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de maintenir Monsieur Eric GROUD à la présidence, avec les pouvoirs définis aux termes du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration en date du 1er Septembre 1986 ;

Corrélativement le bureau du Conseil est désormais composé ainsi qu'il suit :

. Président Directeur Général : Monsieur Eric GROUD

. Administrateurs : . Monsieur Patrick RIFFAUD  
. S.A. AUDIT ET PERFORMANCE ayant pour représentant permanent : Monsieur Bernard BAUDOT.

- DELEGATION DE POUVOIRS -

Le Conseil, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à son Président Monsieur Eric GROUD, à l'effet de procéder à toutes formalités de confirmation du maintien de la composition du bureau telle que ci-dessus énoncée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres présents après lecture.

Président  
Monsieur Eric GROUD

Administrateur  
Monsieur Patrick RIFFAUD

*Don copie certifiée conforme  
au Président Directeur Général*



Administrateur  
S.A. AUDIT ET PERFORMANCE  
représentée par  
Monsieur Bernard BAUDOT

GESCO - CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES

Société anonyme

au capital de 250 000 Francs

Siège social : 81, Rue des Ponts de Cé

ANGERS M. & L.

R.C.S. ANGERS B 321 943 698

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 21 NOVEMBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze  
le 21 Novembre  
à 10 heures,

les actionnaires de la Société GESCO - CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES, Société anonyme au capital de 250.000 Francs, dont le siège social est 81, Rue des Ponts de Cé à ANGERS M. & L., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS, sous le numéro B 321 943 698, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration par lettre recommandée en date du 6 Novembre 1992.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric GROUD en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Geoffroy de RUDELLE et Monsieur Bernard BAUDOT, titulaires ou représentants du plus grand nombre d'actions, acceptant ces fonctions sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Philippe BOYER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le tout conformément aux statuts.

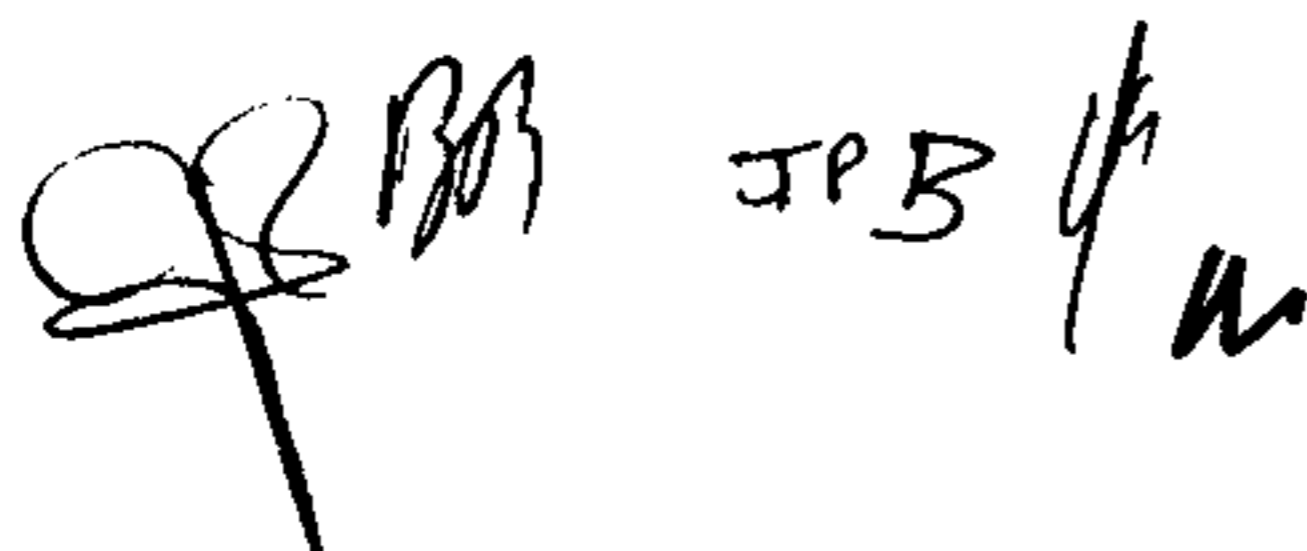
Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent la totalité des actions, soit au moins le quart des actions ayant droit de vote et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur François BRIERE, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des actionnaires :

- 1 - Les statuts de la Société,
- 2 - La feuille de présence à laquelle est jointe la liste des actionnaires,
- 3 - Le rapport du Conseil d'Administration,
- 4 - Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- 5 - Les copies des lettres de convocation adressées à chaque actionnaire et au Commissaire aux comptes,

.../...



Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être, tenus à la disposition des actionnaires au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Délégation de pouvoirs,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil.

La discussion est ouverte.

Après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Eric GROUD, Monsieur Patrick RIFFAUD et de la S.A. AUDIT ET PERFORMANCE, composant le Conseil d'Administration, arrivent à expiration en 1992 et décide de le leur renouveler pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1997 .

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**


Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.





De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau après lecture.

#### **SUIVENT :**

1°/ Les signatures des membres du bureau :

Président  
Monsieur Eric GROUD

*certifié exact*  


   J.P.B. 

.../...

1er Scrutateur  
Monsieur Geoffroy de RUDELLE

*Certifié exact*



Secrétaire  
Monsieur Jean-Philippe BOYER

*Certifié exact*



2ème Scrutateur  
Monsieur Bernard BAUDOT

*Certifié exact*



2°/ L'acceptation des fonctions du renouvellement des fonctions d'administrateurs :

Monsieur Eric GROUD

*Bon pour acceptation du renouvellement  
des fonctions d'administrateurs*



Monsieur Patrick RIFFAUD

*Bon pour renouvellement des  
fonctions d'administrateurs*



S.A. AUDIT ET PERFORMANCE  
représentée par Monsieur Bernard BAUDOT

*Bon pour acceptation du renouvellement  
des fonctions d'administrateurs*

